

Commune de La COUARDE-SUR-MER
Mairie
9 Grande Rue
17670 LA COUARDE

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS****N° 2022088**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 17 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 8 décembre 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaients présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie BESSON, Carine LUTT, Dominique BAESJOU, Vanina PICHEVIN, Nadège BIELOT ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Mathieu BONITON, Jacques DURET, Franck DUVERNAY, Philippe MARSAC.

Était absent : Madame Peggy LUTON et Monsieur Jean-Claude BROCHARD

Pouvoir : Jean-Claude BROCHARD à Philippe MARSAC.

Secrétaire de séance : Madame Carine LUTT

OBJET : ADOPTION DES TARIFS 2023 – STATIONNEMENT PAYANT

Vu la réforme du stationnement payant sur la voie publique 2017 et la délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 2017 fixant à 20 € le forfait post-stationnement (FPS), la proposition 2023 ferait passer le FPS à 30 €.

Considérant les difficultés de rotation des véhicules sur les zones de stationnement payant pénalisant le commerces et activités locales ;

Après débats sur la politique tarifaire et l'uniformisation des périodes de fonctionnement entre secteurs, les tarifs sont ainsi présentés :

HORODATEURS	TARIFS 2022	TARIFS 2023
jusqu'à 1 heure	Gratuit	Gratuit
de 1 h à 1.5 h	1.00 €	2.00 €
de 1.5 h à 2 h	2.00 €	4.00 €
de 2 h à 2.5 h	4.00 €	7.00 €
de 2.5 h à 3 h	6.00 €	10.00 €
de 3 h à 3.5 h	8.00 €	15.00 €

de 3.5 h à 4 h	10.00 €	20.00 €
de 4 h à 4.5 h	15.00 €	25.00 €
de 4.5 h à 5 h	20.00 €	30.00 €

PERIODES DE FONCTIONNEMENT

Lieu	Période	Horaires
Grande Rue (du n° 1 bis au n° 7 bis)	du 15 avril au 15 septembre	de 8 H 00 à 19 H 00
Rue du Square (1/2)		de 8 H 00 à 13 H 00
Cours des Poilus (1/2)		
Parking des Lilas		
Parking et rue de Joachim (entre la rue du Corps de Garde et l'avenue du Mail)		
Parking du marché du Mail		de 8 H 00 à 19 H 00

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité les tarifs 2023 tels que présentés ;
- décide à l'unanimité de faire passer le montant du FPS de 20 € à 30 €

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations.

A La Couarde, le 14 décembre 2022.

Le Maire,

Patrick RAYTON.

